

Commune de FLERS 61100	Date	Arrêté	Nature	Folio n°	REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
	03.12.25	CV-25.577	3.5		



OBJET :

**Voie ouverte au public – ALIGNEMENT  
Parcelles CY 48 - CY 51 - RUE DES MONTES RICHARDS**

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et suivants,

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111-1,

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 112-1 et suivants,

**VU le procès-verbal contradictoire du 3 novembre 2025 émanant du cabinet de géomètre-expert GUILLEMINET relatif à la délimitation du domaine public et des parcelles CY 48 et CY 51,**

**VU la demande reçue par courrier le 19 novembre 2025 du cabinet de géomètre-expert précité tendant à obtenir l'alignement de la voie ouverte au public au droit desdites parcelles,**

CONSIDERANT qu'il y a lieu, au regard des éléments exposés ci-dessus, de délimiter le domaine public afin de préserver celui-ci,

**ARRÈTE**

\*\*\*

**ARTICLE 1 - ALIGNEMENT** : L'alignement des parcelles CY 48 et CY 51 sises **rue des Monts Richards** est défini au droit de la voie ouverte au public par le point A matérialisé sur le plan annexé.

**ARTICLE 2 - FORMALITES D'URBANISME** – Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

**ARTICLE 3 - PUBLICITE** – Le présent arrêté sera publié si nécessaire dans la presse. Il sera publié sur le site de Flers-Agglo et affiché sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

**ARTICLE 4 - VALIDITE ET RENOUVELLEMENT DE L'ARRÈTE** – Toute modification de l'état des lieux initial rendra le présent arrêté sans objet et une nouvelle demande d'alignement devra être formulée.

Commune de FLERS 61100	Date	Arrêté	Nature	Folio n°	
	03.12.25	CV-25.577	3.5		
	REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE				

**ARTICLE 5 - RE COURS** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6 - EXECUTION** - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le **trois décembre deux mille vingt cinq**

Le Maire Adjoint  
Chargé de l'Habitat et du Patrimoine Communal,



Dominique ARMAND

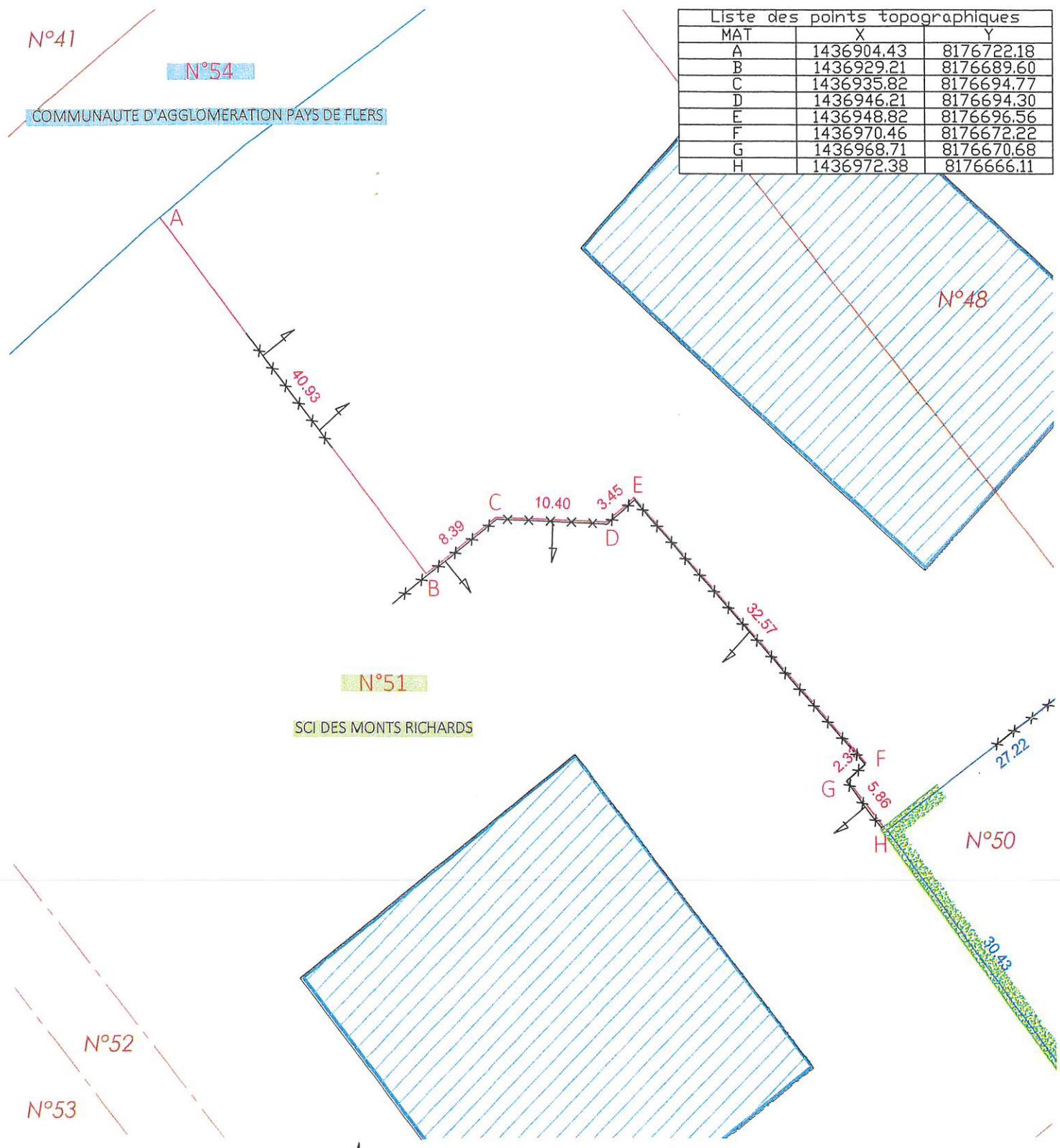
**Diffusion le : 10 DEC. 2025**

Requérant : [geometre@guillerminetexpert.fr](mailto:geometre@guillerminetexpert.fr)  
 Maire Adjoint chargé de la Voirie (JD)  
 DEP (MB)  
 Recueil des Actes Administratifs Municipaux  
 Publication (GLPI)  
 Service Citoyenneté et Vie Quotidienne

**PLAN DE DELIMITATION**  
 Propriété de la SCI DES MONTS RICHARDS  
 Parcalle : 51



Liste des points topographiques		
MAT	X	Y
A	1436904.43	8176722.18
B	1436929.21	8176689.60
C	1436935.82	8176694.77
D	1436946.21	8176694.30
E	1436948.82	8176696.56
F	1436970.46	8176672.22
G	1436968.71	8176670.68
H	1436972.38	8176666.11



4  
 Clôture privative

Bâtimen

Haie

Clôture

Limite nouvelle

Application cadastrale indicative, non contradictoire

Limite définie par bornage contradictoire en 2002 par le cabinet Dominique BELLANGER sous la référence n°3447

Système de coordonnées : RGF93-CC49 (GPS)

Relevé réalisé le 16 octobre 2025

Plan édité le 16 octobre 2025

Fichier DAO : COU25179-bor.dwg

Dossier n°COU25179 - Août 2025

